



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines

Arrêté n° 02018-2026/VR/DRH/DEC du 20 mars 2026, portant admission des candidats à l'examen de la certification complémentaire dans le secteur des arts, option danse de la session 2026

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. CANVEL André ;
- VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 27 septembre 2005 et du 30 novembre 2009 ;
- VU l'arrêté n° 6407-2025/VR/DRH/DEC du 24 septembre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires au titre de l'année 2026 ;
- VU le procès-verbal de délibération de l'examen de la certification complémentaire, session 2026, dans le secteur des arts option danse du 19 mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 Les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2026 de l'examen de la certification complémentaire dans le secteur des arts, option danse :

- Mme ARIIOTIMA Kumuhei
- Mme GERMAIN Poerani
- Mme LIMBERTON SALA Carole

Article 2 Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 20 mars 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines

Pascal BENOIT

